

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2024

**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.**

**Effectif légal : 7**

**Procurations : 2**

**Présents (10) :**

Martine Mazoyer, Vice-Présidente  
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué  
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale  
Hervé Barsse, Conseiller Municipal  
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal  
Jacqueline Pasin, Administratrice  
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice  
Nathalie Gemza, Administratrice  
Roger Clay, Administrateur  
Serge Jentzer, Administrateur

**Excusés (3) :**

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer  
François Diot, Conseiller Municipal  
Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin

**DEL11042024-16**

## CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE C.C.A.S. DE NEVERS ET L'ASSOCIATION CATHOLIQUE NIVERNAISE POUR L'ACCUEIL DES MIGRANTS (ACNAM)

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ainsi que le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 9 avril 2018 relative aux modalités de versement des subventions par le C.C.A.S. de Nevers,

Considérant les actions déployées par l'ACNAM, visant à soutenir les personnes migrantes pour leur hébergement, leurs déplacements, leur vie quotidienne, et à favoriser leur intégration et leur citoyenneté,

Considérant la demande de subvention formulée par l'ACNAM pour l'année 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- D'approuver les termes de la convention avec l'ACNAM (Association Catholique Nivernaise pour l'Accueil des Migrants) fixant le montant de la subvention accordée au titre de l'année 2024 à hauteur de **8 000 €**,
- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tout document en lien avec cette décision.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024, article budgétaire 65748.

Adopté à la majorité par 10 voix (dont 2 procurations) et 2 abstentions (Philippe Cordier et Guillaume LARGERON)

**La Vice-Présidente,  
Martine Mazoyer**

